

## **Règlement de jeu**

### **Jeu Tenue de cérémonie - Mille et une listes**

La société 1001 listes - Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10 054 348 € dont le siège social est situé 69 rue de Richelieu 75002 Paris immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro B 422 891 960

Organise un jeu intitulé « Tenue de cérémonie » qui se déroulera du jeudi 1<sup>er</sup> février au dimanche 4 mars 2018 sur le site [1001listes.fr](http://1001listes.fr).

#### **ARTICLE I - PARTICIPANTS**

Ce jeu est ouvert gratuitement sans obligation d'achat aux futurs mariés justifiant d'une date d'événement en 2018, personnes majeures résidant en France Métropolitaine à l'exception du personnel du groupe Galeries Lafayette, du personnel de démonstration et des membres de leur famille ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

#### **ARTICLE II - MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer à ce jeu, il suffit :

- de se connecter sur le site [1001listes.fr](http://1001listes.fr) du jeudi 1<sup>er</sup> février au dimanche 4 mars 2018 23h59 inclus.
- de se rendre sur la page du jeu Tenue de cérémonie et de suivre les instructions relatives au jeu.
- de remplir correctement le formulaire d'inscription qui apparaîtra sur l'écran en indiquant ses civilités, noms, prénoms, email, adresse, code postal, ville et toutes les autres informations qui y figurent.

La participation au jeu est limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse postale). L'enregistrement de plusieurs formulaires de participation par des personnes d'un même foyer entraînera l'annulation de tous les formulaires en cause.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique, au moyen de formulaire d'inscription proposé, aucune demande d'inscription par courrier ou par téléphone ne sera acceptée. Tout formulaire incomplet, inexactement rempli (sauf champs facultatifs), indéchiffrable ou raturé sera considéré comme nul.

#### **ARTICLE III - TIRAGE AU SORT**

Un tirage au sort sera effectué le mardi 6 mars 2018 par le service marketing de 1001 listes afin de déterminer un bulletin gagnant parmi l'ensemble des bulletins.

Ce bulletin ne sera déclaré gagnant que sous réserve de vérification de leur validité (articles 1 & 2).

#### **ARTICLE IV - DOTATIONS MISES EN JEU**

La dotation mise en jeu est la suivante :

Une carte cadeaux mille et une listes d'une valeur de 1000€ permettant de choisir la tenue de mariage civil dans l'ensemble des magasins Galeries Lafayette ou LE BHV MARAIS situés en France métropolitaine. La date de validité de cette carte est de 1 an.

Le lot est strictement personnel et n'est pas cessible, il ne pourra en aucun cas être remboursé en tout ou partie ou échangé.

#### **ARTICLE V - INFORMATIONS DES GAGNANTS**

Le gagnant sera informé par téléphone au numéro figurant sur le bulletin de participation ou à défaut par e-mail dans la journée à compter du tirage au sort.

Passé un délai de 2 mois après le tirage au sort, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, le dit lot deviendra la propriété de la société organisatrice.

## **ARTICLE VI - DONNEES PERSONNELLES**

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance les sociétés organisatrices à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé ses nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule la société organisatrice et ses partenaires en cas d'acceptation seront destinataires des informations.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant aux 44 GALERIES LAFAYETTE - 44 GL - Correspondant CNIL / CIL- TSA 23 000 44-48 rue Châteaudun - 75 009 PARIS ou par email à l'adresse [relaiscil.1001listes@gallerieslafayette.com](mailto:relaiscil.1001listes@gallerieslafayette.com) .

## **ARTICLE V II - REGLEMENT DE JEU**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement sur le site [1001listes.fr](http://1001listes.fr).

## **ARTICLE V III - CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS**

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au gagnant lors du retrait du lot.

## **ARTICLE IX - RESPONSABILITE**

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

La société organisatrice ne sera pas tenue responsable si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante. Passé un délai de 15 jours après le tirage au sort, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris,  
Le 29 janvier 2018